RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 23248
Numéro SIREN : 495 060 246
Nom ou dénomination : INSTI 7

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2023 sous le numéro de dépôt 68404

CABINET BRICARD, LACROIX & ASSOCIÉS S.A.R.L.

Société d'Expertise Comptable inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France

Agnès BRICARD-DI PIETRO
Elisabeth LACROIX-PHILIPS

Carlos REBELO
Catarina MARQUES
Anusha ASEERVATHAM
Sophie TRAN
Thomas RUBIO

SAS INSTI 7

27 rue Fortuny

75017 PARIS

COMPTES ANNUELS SIMPLIFIES
AU 31/12/2022

Certifié conforme

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
5 SEP. 2023
Sous le N° : 68406

Sommaire

1. Compte de Résultat Comptable **3**
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste 4
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite) 5
2. Bilan Actif - Passif Comptable **6**
2050 - Bilan Actif 7
2051 - Bilan Passif avant répartition 8
2054 - Immobilisations 9
2055 - Amortissements 10
2056 - Provision inscrites au bilan 11
2057 - Etat des échéances des créances et des de 12
3. Annexe Comptable **13**
Synthèse de l'annexe 15
Règles et méthodes comptables 17
Notes sur le bilan 19
Notes sur le compte de résultat 26
Tableau des cinq derniers exercices 27

Compte de Résultat Comptable

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INSTI 7 Néant ☐*

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	4 350 826	FH	340 833	FI	4 691 659
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 350 826	FK	340 833	FL	4 691 659
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 666
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	12 479
	Autres produits (1) (11)					FQ	7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 708 813
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 274 059
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 603
	Salaires et traitements*					FY	1 264 646
	Charges sociales (10)					FZ	586 674
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	86 645
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 247 636
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	461 176
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 379
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 379
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 379
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	464 556

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS INSTI 7 Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	132
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	132
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	21 441
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 530
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 971
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(22 839)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	103 956
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(33 396)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 712 324
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 341 168
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	371 156

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	1 189
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AZ	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AJ	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	AA	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 441	
Amortissements des immobilisations	1 530	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		132

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan Actif - Passif Comptable

2050 - Bilan Actif

(1) BILAN - ACTIF DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INSTI 7 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 27 rue Fortuny 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 5 0 6 0 2 4 6 0 0 0 4 0 Néant *

			Exercice N clos le, 31/12/2022		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (1)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	54 971	AG 3 960	51 011
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	156 993	AK 156 993	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	202 547	AU 157 140	45 407
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	44 359	BI	44 359
	TOTAL (II)	BJ	458 873	BK 318 094	140 778
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	160	BW	160
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 450 264	BY	1 450 264
	Autres créances (3)	BZ	316 605	CA	316 605
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	544 752	CG	544 752
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	69 762	CI	69 762
	TOTAL (III)	CJ	2 381 545	CK	2 381 545
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 840 418	IA 318 094	2 522 324

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières brutes CP (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations Stocks : Créances :

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) BILAN - PASSIF avant répartition DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS INSTI 7 Néant

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 179 800)	DA	179 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	305 253
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	371 156
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	876 210
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	612 989
	Dettes fiscales et sociales	DY	977 439
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 185
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	50 000
	TOTAL (IV)	EC	1 646 114
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 522 324
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 646 114
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2054 - Immobilisations

(5) IMMOBILISATIONS DGFiP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INSTI 7 Néant *

(Ne pas reporter le montant des acomptes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	211 965	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KJ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre – Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui – Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * – Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels – Dont Composants M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	71 442	KW		KX	680
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*	KY		KZ		LA	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	132 131	LC		LD	11 366
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	203 574	LO		LP	12 047
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	IT	44 359	IU		IV	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	44 359	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	459 899	ØH		ØJ	12 047

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou rebuts d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	211 965	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	72 123	MO	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	13 074	MT	130 424	MU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	13 074	NH	202 547	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	44 359	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	44 359	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	13 074	ØL	458 873	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

(6) AMORTISSEMENTS DGFiP N° 2055 2023

Immobilisations obligatoires (article 38 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INSTI 7 Néant [ ]*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	96 957	PF	63 996	PG		PH	160 954
TOTAL I	RK	96 957	RM	63 996	RN		RO	160 954
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Constructions — Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	46 685	QE	7 151	QF		QG	53 836
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	100 115	QM	17 027	QN	13 839	QO	103 303
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	146 800	QV	24 179	QW	13 839	QX	157 140
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	243 757	ØP	88 175	ØQ	13 839	ØR	318 094

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provision inscrites au bilan

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INSTI 7 Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	10 524	4B		4C	10 524	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	10 524	TV		TW	10 524	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	10 524	UB		UC	10 524	UD	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF	10 524		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2057 - Etat des échéances des créances et des de

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INSTI 7 — Néant [ ] *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	44 359	UV		UW	44 359
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 450 264		1 450 264		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Montant pris en charge au compte de tiers)	UO		ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	237 129		237 129		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	77 614		77 614		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 861		1 861		
Charges constatées d'avance		VS	69 762		69 762		
	TOTAUX	VT	1 880 992	VU	1 836 632	VV	44 359
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	612 989	612 989		
Personnel et comptes rattachés		8C	303 695	303 695		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	413 448	413 448		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	242 322	242 322		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	17 972	17 972		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 500	1 500		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 185	4 185		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI				
Produits constatés d'avance		8L	50 000	50 000		
	TOTAUX	VY	1 646 114	VZ 1 646 114		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

INSTI 7

Société par actions simplifiée au capital de 179 800 €

27, rue Fortuny

75017 Paris

RCS Paris 495 060 246

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

INSTI 7

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R-225.-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de vos statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de prestations de services :

Associé concerné : Monsieur Vincent Puche

Votre société a conclu un contrat avec la société Vincent Puche Conseil en rémunération de prestations de services.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant facturé à votre société s'est élevé à 450 000 €.

Contrat de prestations administratives et comptables :

Associé concerné : Monsieur Vincent Puche

Votre société a conclu un contrat avec la société CTP Services en rémunération de prestations de services administratives et comptables.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant facturé à votre société s'est élevé à 83 400 €.

Contrat de prestations de services :

Associé concerné : Monsieur Bernard Caron

Votre société a conclu un contrat avec la société Bernard Caron Conseil en rémunération de prestations de services.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant facturé à votre société s'est élevé à 40 000 €.

Contrat de prestations de services :

Associé concerné : Monsieur Benoit Boru

Votre société a conclu un contrat avec la société Boru Conseil en rémunération de prestations de services.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant facturé à votre société s'est élevé à 330 000 €.

Paris, le 12 juin 2023

Courcel, Audit & Conseils

Représentée par Benjamin de Courcel

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Courcel, Audit & Conseils

INSTI 7

Société par actions simplifiée au capital de 179 800 €

27, rue Fortuny
75017 Paris

RCS Paris 495 060 246

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme

Courcel, Audit & Conseils – 87, rue La Boëtie – 75008 Paris
Tel : 01.42.25.54.10 – Fax : 01.42.93.84.77
bc@courcel.net
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris
SAS au capital de 40 000 € - RCS Paris n° 489 396 341 – code APE : 741C – TVA n° FR 42489396341

INSTI 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblé générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « Insti 7 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, depuis notre nomination jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 juin 2023

Courcel, Audit & Conseils

Représentée par Benjamin de Courcel

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

INSTI 7
SAS au capital de 179 800 euros
Siège social : 27, rue Fortuny
75017 PARIS
495 060 246 RCS PARIS

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 et le reliquat des réserves de la manière suivante :

Origine		
Résultat de l'exercice 2022		371 156 euros
Réserve légale		2 020 euros
Total à affecter		**373 176 euros**
Dividendes		
A titre de dividendes	373 176 euros	
Totaux	**373 176 euros**	**373 176 euros**

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire s'élève à la somme de **207,55** euros par action.

La mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard dans les 3 mois.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Abattement
31 décembre 2019	1.798	153,61	Applicable
31 décembre 2020	1.798	137,22	Applicable
31 décembre 2021	1.798	128,88	Applicable

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme